

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 1/2021
7 janvier 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de la concession BMW Brussels par Louyet Brussels SA

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 7 janvier 2021 la concentration par laquelle la société nouvellement créée Louyet Brussels SA acquiert les principaux éléments d'actif et de passif de la concession BMW Brussels.

La concentration a été notifiée le 16 décembre 2020 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Louyet Brussels est une société anonyme de droit belge. Elle fait partie du groupe Louyet, qui exploite cinq concessions BMW et MINI en Belgique.

BMW Brussels est un concessionnaire BMW situé à Evere. BMW Brussels est une succursale de BMW Belgium Luxembourg SA, l'importateur des marques BMW et MINI en Belgique et au Luxembourg. BMW Belgium Luxembourg SA est une filiale du groupe allemand BMW AG.

Le groupe Louyet et BMW Brussels sont tous deux actifs en Belgique dans le commerce de détail des véhicules automobiles neufs et d'occasion et des motos de marque BMW. Ils offrent également des services d'entretien, de réparation et de carrosserie de marque BMW et distribuent des pièces détachées dans les concessions où ils sont implantés.

Dans sa décision du 7 janvier 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).